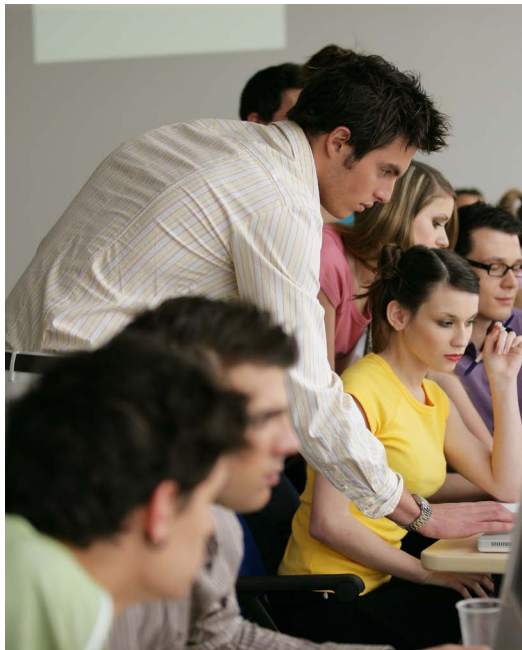


Se former

La formation du chef d'entreprise, du conjoint, des salariés

Fiche B20 / Juin 2018



Document CMA 31 | Création WG Communication | ©fotolia.com

Objectif

Les formations organisées par la CMA vous permettront d'acquérir des compétences pour développer votre entreprise.

Bénéficiaire

Chef d'entreprise, conjoint collaborateur et salariés de l'entreprise artisanale.

Contenu de la prestation

- Un conseiller évalue vos besoins en formation et vous présentent l'offre de formation de la CMA.
- Il vous accompagne dans la mise en œuvre d'un parcours de formation individualisé sur des modules de 1 à 6 jours dans les domaines du pilotage et direction d'entreprise ; comptabilité, analyse financière, gestion du personnel, nouvelles technologies, développement commercial, informatique, réglementation.
- Il assure l'élaboration et le suivi de votre dossier de prise en charge financière : convention de formation entre vous, le stagiaire et la CMA, dossier de remboursement des frais pédagogiques auprès des OPCO, FAF et Conseil de la Formation.

Modalités pratiques

Par téléphone, par mail, en accueil à la CMA.

Coût de la prestation

- Participation aux frais pédagogiques de 21 € par jour sous réserve de la prise en charge financière, pour le chef d'entreprise ou le conjoint collaborateur.
- Autre public : nous consulter.

Ces prestations peuvent vous intéresser

B16 - Recruter un apprenti

B22 - L'accès à la Validation des Acquis de l'Expérience

Contacts

Pôle Formation

- Toulouse

05 61 10 47 47

formation@cm-toulouse.fr

- Antenne du Comminges

05 61 89 17 57

Inouilhan@cm-toulouse.fr

www.cm-toulouse.fr



Retrouvez l'intégralité de nos offres sur >>

www.creer-et-gerer-son-entreprise.fr